

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
 MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALVEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 18.09.24

Présents : Mesdames : Marie-Agnès BOISTARD ; Madeleine MIEGE ; Catherine MONNET ; Marie VEUILLET ; Sophie VANHAY ;
 Messieurs : Alain COTTAREL ; Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Jean VEUILLET.

Absents : BRUSHETTA Jean-Claude ;

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Catherine MONNET a été nommé secrétaire de séance

01.20242309 : Coupes à asseoir et état d'assiettes 2025

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli-vrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
1_u	RGN	700	7	2025	2025	2025	X							

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RTR Régénération par trouées

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Délibération adoptée à l'unanimité

02 à 07.20242309 Délibérations pour des demandes de subventions au titre de : « Fonds verts », DETR, SDES CEE, ANAH, ALEC, CEREMA pour la rénovation de la Cure

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demandes de subventions pour la rénovation de la Cure, qui sera transmis à la préfecture dans le cadre du Fonds Verts et de la DETR, au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), à l'agence nationale pour l'habitat (ANAH) dans le cadre des opérations programmée d'amélioration de l'habitat (Opah), à l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, et au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de solliciter l'octroi des subventions les plus élevées possible auprès des différentes instances citées si dessous.
- ACCEPTE de régler ces travaux sur les fonds propres de la commune en complément des subventions allouées.

Adoptée à l'unanimité. Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

Questions diverses

Forêt : un lot du bois de l'arroi a été vendu à la scierie Eymard pour 31 120€.

Courrier M. LE MAUX : il dénonce des arbres menaçants de tomber dans le jardin en face de la mairie : les arbres seront coupés avant la fin de l'année.

Monument aux morts dégradé : Alain COTTAREL en avait parlé avec M. BORGET en août 2021, marbrier, mais redorer les noms n'est pas possible car ils sont trop abimés, les recreuser coûterait une fortune, la seule solution serait de re créer une plaque avec les noms gravés dessus, mais ce serait moins joli et esthétique pour le monument.

Le monument est désherbé et nettoyé régulièrement, vinaigre blanc pour les pissenlit et nettoyage pour la pierre. Les barrières avaient été repeinte il y a une dizaine d'années par les chantiers jeunes. Nous allons nous rapprocher de la CCY pour voir si c'est programmable aux prochains chantiers jeunes.

Poteaux : 3 DICT en cours pour rajouter des poteaux télécom, les Tardy, Chef Lieu et les Revels

Le conseil alerte concernant des chiens en balade au Carrel, limite dangereux et des arbres risquant de chuter sur une maison.

Locataires à prévenir quand la salle est louée, pour éviter les plaintes

La séance est levée à 21h00.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du : 2 décembre 2024

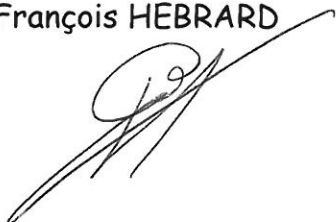
Publié le : 5 décembre 2024

A St Pierre d'Alvey,

Le 2 décembre 2024

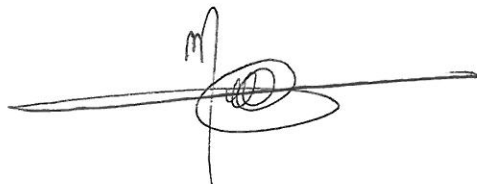
Le Maire,

Jean-François HEBRARD

Handwritten signature of Jean-François Hebrard, consisting of a stylized 'JF' followed by a long horizontal stroke.

La secrétaire,

Catherine MONNET

Handwritten signature of Catherine Monnet, featuring a stylized 'M' followed by a circular flourish and a long horizontal stroke.